



DEMANDE D'ACCÈS À UN DOCUMENT OU
À UN RENSEIGNEMENT PERSONNEL

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Ville :	Code postal :
Téléphone résidence :	Téléphone travail :
Adresse courriel :	
IDENTIFICATION DE L'ORGANISME À QUI LA DEMANDE EST FAITE	
Nom : Ville de Château-Richer	
Adresse : 8006, avenue Royale, Château-Richer (Québec) G0A 1N0	
Téléphone : 418-824-4294	Télécopieur : 418-824-3277
Courriel : greffe@chateauricher.qc.ca	
IDENTIFICATION DU DOCUMENT DEMANDÉ	
MODE DE CONSULTATION SOUHAITÉ	
CONSULTATION AU BUREAU DE LA VILLE ☐	ENVOI DE COPIE DU DOCUMENT ☐

Date _____

Signature _____

À l'usage de la Ville de Château-Richer

Date de réception de la demande	
Date limite de réponse au demandeur	
Date d'envoi de l'accusé de réception	
Date de transmission de la décision	

Vous trouverez des informations supplémentaires au verso de ce formulaire.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- Ce formulaire, dont l'usage est facultatif, est mis à la disposition des personnes qui désirent adresser à la Ville de Château-Richer une demande d'accès à un document administratif ou à un renseignement personnel.
- Les renseignements que vous nous fournissez à la section « IDENTIFICATION DU DEMANDEUR » seront traités de façon confidentielle et ne seront communiqués qu'aux seules personnes autorisées à traiter votre demande.
- Si vous avez de la difficulté à identifier le document que vous recherchez ou si vous voulez obtenir des renseignements concernant la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, vous pouvez communiquer avec les responsables de l'accès aux documents à l'adresse ci-haut mentionnée.
- Votre demande doit être suffisamment précise pour permettre aux responsables de repérer le document. Ainsi, par exemple, vous pouvez mentionner le titre du document que vous recherchez, le nom de son auteur ou alors le sujet traité. Votre demande peut être adressée verbalement aux responsables or, **seules les demandes écrites sont susceptibles de révision devant la Commission d'accès à l'information**.
- Sur réception du présent formulaire ou de toute autre demande écrite, les responsables vous achemineront un accusé de réception dans lequel vous recevrez une réponse écrite à votre demande. Le délai de réponse fixé par la loi est 20 jours de calendrier. Exceptionnellement, ce délai peut être prolongé de 10 jours. Dans un tel cas, un avis de prolongation vous est donné par écrit.
- **Des frais de photocopies et de transmission des documents pourraient être exigés.** Notre accusé de réception vous indiquera ces frais, si applicables, et notre lettre réponse, vous précisant le montant réel dû, constituera notre facture. La consultation des documents aux bureaux de la Ville de Château-Richer est toutefois gratuite.
- Les responsables de l'accès sont Madame Nancy Roussel, greffière et M. François Renaud, directeur général. Vous pouvez communiquer avec eux au 418-824-4294 ou par courriel à l'adresse : greffe@chateauricher.qc.ca.